

### État du bâtiment et travaux envisagés

- Le bâtiment des Nouvelles-Casernes a une emprise au sol de 13 mètres de largeur sur 160 mètres de longueur. Il compte de trois à quatre niveaux de plancher, et son sous-sol et une partie importante de son rez-de-chaussée sont composés d'une enfilade de voûtes de maçonnerie.
- Les plâtres, enduits, finis intérieurs, portes et boiseries d'origine ont tous été démolis. Il ne reste à l'intérieur du bâtiment que les murs porteurs en maçonnerie, les planchers et les fermes des toits.
- L'état général des composantes du bâtiment est dégradé, voire, pour certains éléments, instable.
- Les murs extérieurs en maçonnerie, les portes et fenêtres ainsi que la couverture des toitures n'offrent plus l'étanchéité et l'intégrité requises pour assurer la conservation du bâtiment.
- Les principales causes de détérioration du bâtiment sont la succession de sinistres, l'absence d'entretien préventif durant plus de 50 ans, l'infiltration importante d'eau due au manque d'étanchéité des murs extérieurs et de la couverture des toitures.
- Les travaux envisagés par la Commission viseront à stabiliser l'état du bâtiment pour en assurer sa sauvegarde. Au cours des six prochaines années, les sommes investies viseront principalement à consolider les murs de maçonnerie, à remplacer des fenêtres et à refaire de nouvelles toitures. Considérant la valeur patrimoniale exceptionnelle des Nouvelles-Casernes, la Commission entend, dans la planification des travaux, mettre en œuvre des mesures exemplaires et reconnues en matière de conservation.

### Historique des Nouvelles-Casernes

- Les Nouvelles-Casernes sont érigées entre 1749 et 1752 pour y loger les troupes françaises venues en renfort. Le bâtiment est intégré au système de fortification. Il doit son appellation et sa conception à l'ingénieur français Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry.
- Le bâtiment de trois à quatre niveaux, incluant caves et voûtes, mesure 160 mètres de long et est séparé en sept sections par des murs coupe-feu. Seule la partie ouest du bâtiment est réservée au logis à l'origine, la partie est abritant des salles d'armes, un entrepôt et des bureaux.
- Après la Conquête (1754-1760), l'armée britannique y caserne ses troupes, principalement celles de l'Artillerie royale, et occupe le bâtiment jusqu'en 1871.
- Trois incendies majeurs (1816, 1851 et 1854) altèrent de façon importante certaines parties du bâtiment qui sont reconstruites.

- En 1881, la première cartoucherie canadienne s'installe dans les Nouvelles-Casernes. Cette occupation entraîne la transformation de parties du bâtiment pour y aménager notamment une salle des chaudières et un laminoir. L'usine cesse ses activités en 1964.
- Les Nouvelles-Casernes deviennent la propriété de l'Hôtel-Dieu de Québec en 1965 et sont inoccupées depuis.
- En 1970, les Nouvelles-Casernes sont classées Lieu historique national par le gouvernement du Canada.
- En 1985, les Nouvelles-Casernes contribuent, tout comme la Citadelle et les murs de fortification de la ville, à l'inscription de l'arrondissement historique du Vieux-Québec à la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.
- En 2012, les Nouvelles-Casernes sont inscrites au Registre du patrimoine culturel par le gouvernement du Québec.